

Département
de
l'Hérault

Arrondissement
de
Béziers

Commune
de
Bassan

Loi du 05 Avril 1884 - (Article 56)

Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BASSAN
N° 2022- 078

Séance du Jeudi 17 Novembre 2022

L'an deux mille vingt et deux et le dix-sept novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire,

Nombres de membres

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 17

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de Convocation : 14/11/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Présents : A.BIOLA/ G.CAUSSIDERY/ V.CANALS/ S.RATIE/ B.JULIEN/ C.CASSAN/ F.MARTIN-ABBAL/ C.VINDRINET/ M.SANCHEZ/ C.PUECH/ I.CATTIN/ N.CERVERA/C.GOHIER/ A.VERNIERES

Absents (excusés) : MA.SCHERRER (procuration donnée à B.JULIEN)

Absents : V.ARGENTIERI

Secrétaire : V.CANALS

Objet : PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DES PARCELLES AA 115 – AA116

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la propriétaire des parcelles AA115 et AA116, sises Font Maurel, accepte de vendre ses terrains à l'Euro symbolique, en échange de la création d'un espace vert arboré.

Madame GIORDANA Micheline, a exercé son droit de délaissement en demandant à la Commune d'acquérir les parcelles AA115 et 116 d'une surface totale de 2 778 m2. Ces parcelles sont en état de friches.

Monsieur le maire donne lecture à l'Assemblée délibérante du projet de promesse synallagmatique de vente.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré :

- **APPROUVE** les propositions de son Président et l'autorise à signer la promesse synallagmatique de vente, l'acte notarié et toutes les pièces du dossier
- **CHARGE** la SCP A.ROUSSE, V.DAURE et D.LEBEC ROUSSE 40-42 avenue du Président Wilson à BEZIERS de la rédaction de l'acte notarié ;
- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget 2023



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Alain BIOLA : Maire de BASSAN